



04-2009

OUI à la
Liberté de voyager !
17 mai 2009
Loi sur les documents
d'identité



www.liberte-de-voyager.ch

La liberté de voyager et la sécurité comptent pour l'économie

Partout dans le monde, des États introduisent des passeports modernes contenant des données biométriques et pouvant être lus par des machines. A l'heure actuelle, plus de 50 États ont déjà introduit de tels passeports. Fin 2009, ils seront près de 90. [suite](#) »



Pascal Gentinetta
Directeur economie suisse

Défendre les intérêts de l'économie suisse

Quelles conclusions pouvons-nous tirer du fait que la Suisse est un trop petit état pour participer au G20?

Premièrement, la Suisse est dans la norme car 160 États au moins sont trop petits pour participer à quelque G que ce soit. Deuxièmement, les intérêts nationaux restent au premier plan lors de réunions comme celles du G20. Cela tient à leur nature. Les intérêts des petits États membres de l'UE ont également été négligés lors du dernier sommet.

On peut en aussi en tirer d'autres conclusions : sachant que la prise de décision au sein des organisations internationales importantes restera dominée par les grands États, les petits États doivent davantage s'allier à l'avenir. Quand plusieurs petits membres de l'OCDE bloquent un crédit destiné à la coopération avec le G20, c'est l'expression d'une défense légitime de leurs intérêts. Dans les grandes organisations internationales, que ce soit l'OMC, le FMI ou l'OCDE, rien ne se fait sans l'accord des grands États, et tout aussi peu sans celui des petits États – dans la mesure où ils manœuvrent habilement et forment à temps des alliances. C'est une leçon à retenir pour la défense de nos intérêts économiques.

Prix de l'électricité : empêcher l'introduction de nouveaux impôts

Depuis que la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables bénéficie de subventions, les hausses du prix de l'électricité décidées par l'État sont de plus en plus importantes et opaques. Il convient de rejeter fermement tout nouveau projet visant à renchérir l'électricité. [suite](#) »

Graphique du mois: Erosion du financement privé dans le système de santé

Éviter de creuser des trous dans la prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle n'est plus en équilibre financier. Une redistribution injuste est en train de s'opérer entre actifs et rentiers. En effet, les rentes versées par les caisses de pension sont supérieures au capital épargné par leurs bénéficiaires. Des trous se creusent ainsi dans le bilan des caisses, trous que les personnes actives seront appelées à combler. Il est donc urgent de réduire le taux de conversion. [suite](#) »

Mesures pour maîtriser l'évolution des coûts de la santé

L'an dernier, les coûts de l'assurance de base ont augmenté de 3,9 %. Des primes trop basses et l'absence de gains en capitaux suite à la crise financière se traduiront vraisemblablement par une hausse des primes de 10 % environ. [suite](#) »

La colonne de Bruxelles: Devoirs seulement à moitié faits

Fiscalité : la Commission européenne veut négocier avec les États tiers

Le 28 avril, la Commission européenne a proposé des mesures visant à promouvoir la "bonne gouvernance" dans le domaine fiscal. Elle souhaite imposer à l'échelle internationale les règles européennes en matière d'échange d'informations fiscales [suite](#) »

Un nouveau numéro d'identification pour les entreprises ?

L'introduction d'un numéro d'identification des entreprises vise à simplifier les procédures et à réduire les coûts des entreprises générés par les démarches auprès des autorités. economie suisse approuve les objectifs, mais critique certains aspects de la mise en œuvre. [suite](#) »

Priorités de nos membres: AEROSUISSE - Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale

Extension de l'offre d'assurance en faveur des entreprises exportatrices

Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle, le Conseil fédéral a décidé

d'améliorer l'offre de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV). Les nouvelles prestations seront disponibles à partir du 1er mai. [suite »](#)

Adoption définitive du paquet européen énergie et climat

Après l'approbation par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen en décembre dernier, le Conseil des ministres a donné son accord au paquet énergie et climat qui a ainsi été adopté officiellement le 6 avril 2009. [suite »](#)

Révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire – retour à l'expéditeur

economiesuisse rejette la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire. Les modifications proposées par le Conseil fédéral limitent les possibilités de développement économique et empiètent de manière excessive sur les domaines de compétences des cantons. [suite »](#)

Accord de libre-échange Suisse-Chine : discussions exploratoires constructives

Des progrès significatifs ont été réalisés les 27 et 28 avril 2009 en vue de l'intensification des relations économiques entre la Suisse et la Chine. [suite »](#)

Faciliter l'assainissement des entreprises

economiesuisse soutient la révision du droit régissant la procédure d'assainissement. Il est dans l'intérêt de l'économie de faciliter l'assainissement des entreprises tout en améliorant les droits des créanciers. [suite »](#)

Événement commun avec la CCI Saint-Gall

Le 22 avril, quelque 120 personnes ont participé à une rencontre organisée par economiesuisse et la CCI de Saint-Gall-Appenzell. Les discussions ont porté sur des questions de politique économique d'actualité ainsi que sur les moyens de mieux prendre en considération les intérêts des PME. [suite »](#)

Assemblée annuelle 2009 de ICC Switzerland

L'assemblée annuelle 2009 de ICC Switzerland aura lieu le 18 mai prochain à Zurich. Ce sera l'occasion de faire le point sur les activités passées et futures de ICC Switzerland et ICC International. [suite »](#)

Imprimer toute la newsletter (PDF)

Agenda

- 02.06. **Droit civil**
Révision totale de la loi sur le contrat d'assurance
- 04.09. **Journée de l'économie**
StageOne, Zürich-Oerlikon

Publications

- » **WebNews: La liberté de voyager et la sécurité comptent pour l'économie**
- » **dossierpolitique: Dégradation de l'économie : scénario en V ou en L ?**
- » **Communiqué: Evaluation de la loi sur les cartels : des améliorations ponctuelles sont nécessaires**
- » **Communiqué: Interview de Pascal Gentinetta - l'Hebdo du 9 avril 2009**
- » **compte rendu de session: Session spéciale du Conseil national du 27 au 30 avril 2009**
- » **Communiqué: Santé : refus « des médecines complémentaires »**
- » **Communiqué: Différend fiscal / liste grise du G20 : La politique étrangère mise à l'épreuve**
- » **Newsletter echofemmes: Deuxième pilier : une réforme pour des rentes sûres et équitables**

[Vous pouvez en tout temps vous désabonner de la newsletter.](#)

La liberté de voyager et la sécurité comptent pour l'économie

07.05.2009

Partout dans le monde, des États introduisent des passeports modernes contenant des données biométriques et pouvant être lus par des machines. A l'heure actuelle, plus de 50 États ont déjà introduit de tels passeports. Fin 2009, ils seront près de 90.

OUI à la Liberté de voyager !
17 mai 2009
Loi sur les documents d'identité



www.liberte-de-voyager.ch

Les passeports de dernière génération garantissent une meilleure protection contre les falsifications. Ils accroissent également la liberté de voyager, ce qui est le plus important pour l'économie.

Aux yeux des entreprises, les principaux arguments en faveur du OUI sont les suivants :

La liberté de voyager, une nécessité pour l'économie

La liberté de voyager est économiquement vitale. Cela vaut spécialement pour la Suisse, qui est particulièrement tournée vers l'étranger.

Pour les entreprises implantées en Suisse, que ce soit de grands groupes ou des PME exportatrices, il est essentiel de pouvoir envoyer facilement leurs employés dans les filiales et succursales ou chez des clients à l'étranger. Aujourd'hui, les États Schengen ne sont pas les seuls à exiger les papiers d'identité biométriques, c'est aussi le cas des États-Unis, notre deuxième partenaire commercial après l'Allemagne. Près d'un franc sur dix gagné grâce aux exportations l'est avec les États-Unis. En ce qui concerne les investissements directs de la Suisse, les États-Unis sont largement en tête du classement avec 114 milliards de francs (fin 2007). Ce chiffre montre l'importance d'une liberté de voyager sans difficulté ne serait-ce que vers les États-Unis.

Le passeport biométrique permet d'éviter des démarches administratives

Le coût légèrement supérieur du nouveau passeport est largement compensé par les économies qu'il permet de réaliser. Le prix d'un visa unique pour un État tiers équivaut à plusieurs fois la différence de prix entre le passeport actuel et le nouveau. Rien que pour les États-Unis, le montant annuel dépensé pour des visas est estimé à 17 millions de francs. S'y ajoute pour les entreprises, les coûts engendrés par les démarches administratives et la bureaucratie. Ainsi, un représentant perd beaucoup de temps s'il doit déposer personnellement sa demande de visa à l'ambassade des États-Unis. Le nouveau passeport suisse permettrait d'éviter ces coûts. Les entreprises auraient plus de temps à consacrer à leurs activités, ce qui contribue à renforcer la place économique.

L'accord de Schengen/Dublin bénéficie à l'économie

L'économie soutient Schengen/Dublin. Les avantages en termes de facilité de circulation des voyageurs au sein des États associés sont évidents. Le trafic frontalier se fluidifie également. Ceci est important car 700 000 personnes, 300 000 voitures et 23 000 poids lourds franchissent quotidiennement la frontière suisse dans les deux sens.

En cas de refus, l'incertitude serait grande

Refuser l'introduction du passeport biométrique constituerait une violation de l'accord de Schengen. Même s'il était possible d'obtenir de l'UE une prolongation du délai de mise en œuvre jusqu'en mars 2010, cela créerait une incertitude. Il faudrait s'attendre à ce que l'UE demande en contrepartie des concessions dans d'autres dossiers. La Suisse se trouverait alors dans une position moins favorable dans les domaines concernés.

Pour plus d'informations :

jan.atteslander@economiesuisse.ch

<http://www.liberte-de-voyager.ch>



Prix de l'électricité : empêcher l'introduction de nouveaux impôts

07.05.2009

Depuis que la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables bénéficie de subventions, les hausses du prix de l'électricité décidées par l'État sont de plus en plus importantes et opaques. Il convient de rejeter fermement tout nouveau projet visant à renchérir l'électricité.

Plus de 350 millions de francs seront consacrés chaque année à la promotion des énergies renouvelables grâce à la rétribution du courant injecté à prix coûtant. D'ici 20 ans, sept ou huit milliards de francs seront ainsi versés aux exploitants de centrales hydrauliques, éoliennes, solaires et de centrales électriques à biomasse. Le tout ne sera pas financé via le budget de la Confédération, mais par un nouvel impôt affecté qui prend la forme d'un supplément venant s'ajouter à la facture d'électricité des consommateurs. Certains prétendent que la fontaine à subventions est déjà tarie, mais encore faudrait-il le démontrer. Protection des eaux et du paysage oblige, de nombreuses centrales hydrauliques et éoliennes pour lesquelles des subventions sont sollicitées ne seront probablement jamais réalisées.

Ce même mécanisme de financement doit désormais permettre de couvrir une partie de l'assainissement des cours d'eau exploités par les centrales hydrauliques. Il est même envisagé de financer par ce biais des installations de couplage chaleur-force alimentées au gaz. Au total, les hausses de prix envisagées atteignent plus de 1 centime par kilowattheure, ce qui correspond à une augmentation nettement supérieure à 10 % pour les grands consommateurs. A cela s'ajoute le prochain relèvement de la redevance hydraulique qui alourdira le prix de l'électricité de 0,3 à 0,5 centime supplémentaire. Il est étonnant qu'une majorité du Parlement approuve systématiquement de nouvelles hausses de prix, alors que les augmentations de prix d'une ampleur comparable annoncées l'automne dernier ont suscité une levée de boucliers. Il serait conséquent d'empêcher définitivement l'introduction de nouveaux impôts sur l'électricité.

Pour plus d'informations :

urs.naef@economiesuisse.ch

Graphique du mois: Erosion du financement privé dans le système de santé

07.05.2009

La part du secteur de la santé au produit intérieur brut (PIB) se monte actuellement à 10,8 %. Malheureusement, on ne fait pas de distinction entre financement obligatoire et volontaire des prestations de santé. Pourtant, l'impact de l'explosion des coûts de la santé sur l'économie dépend dans une large mesure de la manière dont le système est financé.

Le taux de croissance du système de santé est supérieur à celui du PIB depuis des années. Le premier était de 3,3 % par an ces dix dernières années, contre 2,6 % par an pour le second. Cela n'est pas inquiétant en soi. On observe ce phénomène dans tous les pays où la prospérité augmente. La question qui se pose est celle du financement du système de santé. Dans la mesure où les dépenses de santé sont volontaires, les consommateurs peuvent décider eux-mêmes à quels produits et prestations ils consacrent leur argent. Cependant, dans le cas des dépenses obligatoires, ces dernières sont liées à des prestations que les consommateurs ne peuvent choisir directement. Il s'agit en particulier des cotisations d'assurance sociale, comme les primes de l'assurance maladie obligatoire et les impôts.

Financement du système de santé par des ressources privées

Part des financements privés directs



Source: Coûts du système de santé selon l'agent payeur, OFS

En 1985, près de la moitié des dépenses pour des prestations de santé étaient volontaires. Cette part a diminué continuellement et s'élève aujourd'hui à seulement 41 %. Sur les 55 milliards des coûts de la santé, 33 milliards sont financés via les versements obligatoires et se basent donc sur la solidarité. Comme ce sont des tiers qui paient, l'appréciation du rapport entre le prix et la prestation devient secondaire. Les consommateurs comparent tout au plus les prestations de manière unilatérale. C'est pourquoi il faut introduire un contrôle des coûts et de la qualité des prestations. Le danger d'une baisse de la prospérité économique est en effet réel dans le domaine du financement obligatoire.

Cette tendance est problématique aux yeux de l'économie. Malgré la forte dynamique de croissance du système de santé, la part contrôlée par l'État s'est développée au détriment de la part privée. En conséquence, l'influence des consommateurs et de ceux qui financent le système diminue. Partant, l'offre est davantage déterminée par l'État et la demande subit une distorsion du fait de flux financiers complexes. Les prestations de santé s'éloignent de plus en plus des intérêts des consommateurs, ce qui a des conséquences négatives sur leur qualité et leur prix.

Pour plus d'informations :

fridolin.marty@economiesuisse.ch



Éviter de creuser des trous dans la prévoyance professionnelle

07.05.2009

La prévoyance professionnelle n'est plus en équilibre financier. Une redistribution injuste est en train de s'opérer entre actifs et rentiers. En effet, les rentes versées par les caisses de pension sont supérieures au capital épargné par leurs bénéficiaires. Des trous se creusent ainsi dans le bilan des caisses, trous que les personnes actives seront appelées à combler. Il est donc urgent de réduire le taux de conversion.

En raison de l'effondrement des marchés financiers, les découverts parfois effrayants enregistrés dans le bilan des caisses de pension suisses sont au centre de toutes les préoccupations actuellement. De nombreuses institutions ont déjà pris ou annoncé des mesures d'assainissement, qui seront mis à charge des assurés actifs, sous la forme de cotisations supplémentaires par exemple. Ces mesures devraient toutefois être limitées dans le temps. De même on peut s'attendre à ce que les marchés financiers se redressent.

Mais ce problème en occulte un autre, plus fondamental et structurel, qui met en péril la stabilité même de la prévoyance vieillesse. En effet, le taux de conversion – qui sert à déterminer le montant de la rente de 2^e pilier – est trop élevé. Il a pour conséquence le versement de rentes plus élevées que ce que le capital accumulé et les intérêts devraient mathématiquement permettre. Cette distorsion provoque des déficits dans la prévoyance professionnelle. Ce sont les personnes actives qui en font les frais. Elles doivent combler la différence en renonçant à une partie des intérêts qui seraient normalement versés sur leur capital. Actuellement, la part de ces prestations non couvertes par le capital des rentiers dépasse les 500 millions de francs par an. Cette somme réduit donc le capital futur des personnes actives. Cette redistribution est injuste et elle mine le 2^e pilier qui, contrairement à l'AVS, n'est pas un système de redistribution.

La solution : réduire le taux de conversion et l'adapter à l'allongement de l'espérance de vie et aux perspectives réalistes de rendement des marchés financiers. Reporter cette mesure ferait empirer la situation et entraînerait de nouvelles pertes de rendement pour l'épargne des personnes actives. Le 2^e pilier deviendrait petit à petit un système de redistribution qui, par la force des choses, ne garantirait plus les rentes futures. Car chacun se rend bien compte qu'il n'est pas possible de compter sur des actifs toujours moins nombreux pour entretenir des rentiers toujours plus nombreux. La charge supportée par les personnes actives augmenterait et les rentes deviendraient moins sûres. Ce n'est pas une option pour notre prévoyance vieillesse !

Pour toutes questions :

vincent.simon@economiesuisse.ch



Mesures pour maîtriser l'évolution des coûts de la santé

07.05.2009

L'an dernier, les coûts de l'assurance de base ont augmenté de 3,9 %. Des primes trop basses et l'absence de gains en capitaux suite à la crise financière se traduiront vraisemblablement par une hausse des primes de 10 % environ.

economiesuisse salue l'adoption de mesures visant à faire baisser les coûts dans l'assurance de base pour autant qu'elles soient ciblées et efficaces. La préparation d'une nouvelle réforme pourrait vaincre les résistances du Parlement.

Les trois quarts de la hausse des coûts s'explique par les augmentations constatées dans le domaine des soins hospitaliers et ambulatoires. C'est donc de ce côté qu'il faut intervenir si l'on souhaite combattre l'évolution des coûts. Sinon, le risque serait grand de prendre des mesures alibi.

Le Conseil fédéral préconise d'introduire une taxe de 30 francs pour chaque rendez-vous chez le médecin, dans le but d'éviter des consultations inutiles. Il n'est certainement pas insensé de renforcer la responsabilité individuelle des patients. Toutefois, ce serait erroné de nourrir des attentes trop élevées par rapport à une telle mesure. Au final, les coûts sont souvent déplacés et non réduits. Le système de santé doit viser à soigner des maladies et à améliorer l'état de santé général des personnes. La mise en place de services de conseil par téléphone, prévue par tous les assureurs produira certainement de meilleurs résultats.

Le Conseil fédéral propose une planification du domaine ambulatoire hospitalier, qui obligerait les cantons à délivrer des mandats de prestation. Cela renforcerait le rôle des cantons d'ores et déjà chargés de la planification, mais également arbitres et fournisseurs de prestations dans le domaine hospitalier. Dans ce contexte, l'introduction d'instruments de planification supplémentaires n'améliorerait pas la situation. Le fait que le gouvernement réclame la compétence de baisser les tarifs en présence d'une hausse des coûts supérieure à la moyenne montre son désarroi dans le domaine de la santé. Au lieu de réformer l'assurance de base, les autorités souhaitent prévoir un système de freinage d'urgence.

Il y aurait pourtant des moyens d'améliorer le système de la santé. Les efforts devraient être concentrés sur les chaînes de traitement. Une prise en charge intégrée et le managed care sont certes des concepts qui ont déjà souvent été évoqués, mais ils n'ont en rien perdu de leur actualité. Ils devraient être davantage mis en pratique. Afin que la concurrence en matière de prestations déploie ses effets, il est également nécessaire d'améliorer la transparence en matière de qualité. En l'absence d'une réorientation radicale, le système de santé suisse aura effectivement besoin d'un système de freinage d'urgence.

Pour plus d'informations :

fridolin.marty@economiesuisse.ch



La colonne de Bruxelles: Devoirs seulement à moitié faits

07.05.2009

Les institutions européennes n'ont plus que quelques semaines pour terminer leurs devoirs d'ici aux élections européennes, qui auront lieu du 4 au 7 juin.

Dans ce contexte, l'adoption de l'ordonnance révisée sur le roaming était prévisible puisqu'il n'y a aucun perdant : les consommateurs bénéficient de prestations à des tarifs bas, les prestataires de services de télécommunication obtiennent un monopole de prix et les institutions européennes ont montré à leurs citoyens, à la veille des élections, à quel point l'UE est utile. Cette affaire a cependant fait une victime, les parties ont sacrifié le marché libre.

A la mi-avril, le plénum s'est mis d'accord sur un compromis pour la réforme des marchés de l'électricité européens. Personne n'est totalement satisfait, mais tout le monde accepte la solution adoptée. Aucun consensus n'a par contre pu être trouvé en ce qui concerne la révision de la directive sur l'aménagement du temps de travail. Les institutions européennes ont interrompu les négociations le 27 avril, faute de progrès. C'est ainsi que s'achèvent cinq années de délibérations. Le prochain Parlement sera appelé à examiner un projet en vue d'une réforme de la Commission. Quant au train de mesures concernant les télécommunications, il est arrivé à un stade critique. Grâce à des propositions innovantes du Parlement, il a été possible d'éliminer les foyers de tension originaux liés à la mise en place d'une autorité de surveillance européenne et aux questions concernant la répartition des compétences entre la Commission et les États membres. Aujourd'hui, le projet risque de capoter sur la question de savoir si l'accès à Internet doit être considéré comme un droit de l'homme ou si l'Etat peut le restreindre ou l'interdire pour protéger les auteurs, comme la France le prévoit. Le Parlement, qui sur cette question sort de sa réserve habituelle, pourrait mettre en péril la réforme urgente du marché des télécommunications.

Pour plus d'informations :

francois.baur@economiesuisse.ch

Fiscalité : la Commission européenne veut négocier avec les États tiers

07.05.2009

Le 28 avril, la Commission européenne a proposé des mesures visant à promouvoir la "bonne gouvernance" dans le domaine fiscal. Elle souhaite imposer à l'échelle internationale les règles européennes en matière d'échange d'informations fiscales

La Commission européenne prévoit de négocier des accords fiscaux avec des États tiers. Pour l'heure, il n'est pas sûr que les États membres accèdent à sa demande. En effet, étendre les compétences de la Commission aux impôts directs serait contraire au système. La Suisse doit s'y opposer.

Cette proposition est la dernière d'une série de mesures qui sont nécessaires selon la Commission pour instaurer une « concurrence fiscale équitable » entre les États membres. En novembre 2008 déjà, la Commission avait proposé d'étendre le domaine d'application de la directive sur la fiscalité de l'épargne (2003/48/CE) aux structures intermédiaires exonérées d'impôts (trusts, fondations, etc.) et aux revenus équivalents aux intérêts perçus pour des investissements dans certains produits financiers innovants. En février, elle est revenue à la charge avec des mesures visant à durcir la directive concernant l'assistance mutuelle 77/799/EEE et celle en matière de recouvrement (2008/55/CE), selon lesquelles des États membres comme le Luxembourg ou l'Autriche ne pourraient plus dorénavant refuser de collaborer avec les autorités fiscales d'un autre État membre en invoquant le secret bancaire.

Premier objectif: l'accord de lutte contre la fraude

La Commission espère que les États membres adopteront la communication qui lui donne la compétence d'imposer les principes d'une transparence fiscale accrue et de l'échange d'informations dans le cadre des accords bilatéraux également avec des États tiers. La Commission souhaite en particulier démarrer des négociations pour une modification correspondante de l'accord sur la lutte antifraude. A cette occasion, elle entend concrétiser la mise en œuvre de l'article 26 de la directive de l'OCDE par la Suisse. Selon la Commission, cela permettrait de mettre en place une réglementation uniforme pour tous les États membres de l'UE et la Suisse. Parallèlement, cela éviterait le foisonnement de dispositions diverses qui résulte des négociations bilatérales. A titre d'exemple, la Commission mentionne les négociations en cours avec le Liechtenstein.

L'exemple du Liechtenstein n'est pas valable

Ces arguments ne convainquent pas. Premièrement, en tant que membre de l'EEE, le Liechtenstein est tenu de reprendre l'acquis juridique de l'UE dans le domaine des services financiers. Pour cet État qui n'est pas membre de l'OCDE et qui n'a pas conclu de convention de double imposition avec les États membres de l'UE, la négociation d'un accord avec l'UE est le moyen le plus simple de satisfaire rapidement les standards de l'OCDE. La situation de la Suisse est très différente : elle est membre de l'OCDE et a déjà conclu des conventions de double imposition avec la plupart des États membres de l'UE, qui peuvent être adaptés rapidement. Le Conseil fédéral estime à raison que la voie bilatérale et l'adaptation des conventions de double imposition serait mieux à même de satisfaire les besoins des différentes parties qu'une solution européenne.

On ignore ce qu'il adviendra du projet de la Commission. Certains États membres hésiteront à élargir les compétences de la Commission dans le domaine de l'harmonisation fiscale qui affecte les impôts directs.

Dans le cadre des négociations avec les États européens, il est important que la Suisse aboutisse à des résultats concrets dans un délai utile et qu'elle rétablisse la sécurité juridique pour les entreprises. Pendant la crise, le mot d'ordre doit être : « back to business ».

Pour plus d'informations :

christoph.schaltegger@economiesuisse.ch

françois.baur@economiesuisse.ch



Un nouveau numéro d'identification pour les entreprises ?

07.05.2009

L'introduction d'un numéro d'identification des entreprises vise à simplifier les procédures et à réduire les coûts des entreprises générés par les démarches auprès des autorités. economiesuisse approuve les objectifs, mais critique certains aspects de la mise en œuvre.

Les contacts entre les entreprises et l'administration ne sont pas optimaux. Ils pourraient être nettement améliorés sur le plan de l'efficacité. En outre, il faut pouvoir identifier rapidement et simplement une entreprise ou un service administratif. L'absence de contradictions entre les différentes banques de données des services administratifs de la Confédération, des cantons et des communes est une condition centrale à un e-gouvernement efficace et sûr. Afin de simplifier les procédures et de réduire les coûts des entreprises générés par les démarches auprès des autorités, le Conseil fédéral propose d'adopter une loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE).

Questions en suspens concernant la mise en œuvre

economiesuisse soutient la décision du Conseil fédéral d'améliorer les contacts quotidiens entre l'économie et l'administration grâce à un nouveau numéro d'identification des entreprises (IDE). Les modalités de mise en œuvre prévues suscitent toutefois diverses réserves et critiques. Il convient de clarifier les nombreux points flous avant de poursuivre le projet. Ce numéro ne doit pas être un numéro supplémentaire. Au contraire, l'IDE devrait si possible remplacer tous les autres numéros, mais il n'est pas certain que le projet soumis en consultation le permette. Pour l'heure, on ignore également quelles seront les conséquences financières du projet. Les entreprises craignent que les coûts dépassent les économies qu'il permettra de réaliser.

Pour plus d'informations : urs.furrer@economiesuisse.ch

Réponse à la procédure de consultation (en allemand)

http://www.economiesuisse.ch/web/de/PDF%20Download%20Files/VNL_CorpLaw_Infogesell_20090429.pdf



Priorités de nos membres: AEROSUISSE - Fédération faïtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale

07.05.2009

Fondée en 1968, AEROSUISSE défend les intérêts de l'aéronautique et de l'aérospatiale civiles suisses et veille à en préserver les conditions d'existence à long terme.

En sa qualité de Fédération faïtière, elle représente tous les milieux intéressés à la pérennité et au développement de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses et coordonne leurs efforts.

AEROSUISSE prend ainsi part à la conception des bases juridiques dans le domaine de la navigation aérienne et de l'aéronautique et entretient des contacts suivis avec le Gouvernement, le Parlement, les autorités concernées et les organisations économiques et les médias. Elle gère le Secrétariat du Groupe parlementaire aéronautique et aérospatial des Chambres fédérales; celui-ci propose à chaque session une séance d'information sur les questions d'actualité touchant à l'industrie aéronautique et aérospatiale.

AEROSUISSE regroupe aujourd'hui quelque 140 entreprises et organisations: en font partie des compagnies aériennes régulières et charter, des aéroports nationaux et régionaux, des entreprises de services au sol, du contrôle du trafic aérien, des entreprises de maintenance, des constructeurs d'avions et de composants aéronautiques, diverses industries liées à l'aérospatiale, des écoles d'aviation, des sociétés de prestations de services et toutes les associations aéronautiques déterminantes que compte la Suisse.

Pour plus d'informations, consultez le site web www.aerosuisse.ch



Extension de l'offre d'assurance en faveur des entreprises exportatrices

07.05.2009

Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle, le Conseil fédéral a décidé d'améliorer l'offre de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV). Les nouvelles prestations seront disponibles à partir du 1er mai.

Les nouvelles prestations comprennent un relèvement du taux de couverture de 85 % à 95 % en ce qui concerne l'assurance de crédit fournisseur ainsi que quatre nouveaux produits : l'assurance de crédit de fabrication, la garantie de « Bonds », la garantie de refinancement et l'assurance de confirmation d'accréditif. L'économie salue cette extension rapide et temporaire de l'offre de prestations de la SERV.

Assurance de crédit de fabrication

La SERV garantit dorénavant le remboursement du crédit d'exploitation par l'exportateur à l'égard de la banque (taux de couverture 80 % au maximum).

Garantie de « Bonds »

Les importateurs étrangers demandent souvent que des garanties contractuelles soient émises par un établissement financier lors d'opérations d'exportation. Désormais, la SERV peut garantir les engagements de l'exportateur issus de la garantie contractuelle à l'égard de l'établissement financier.

La garantie de refinancement

La SERV garantit auprès de la banque de refinancement l'engagement de la banque accordant le crédit. Ainsi, la réduction de la marge du taux obtenue bénéficie au financement de l'opération d'exportation.

Assurance de confirmation d'accréditif

La SERV propose aussi l'assurance de crédit acheteur et fixe des limites destinées aux banques à l'étranger qui ouvrent le plus fréquemment des accréditifs afin de pouvoir traiter rapidement leurs opérations. Ainsi, il est possible d'accepter des opérations particulières en l'espace de 24 heures.

Pour plus d'informations :

jan.atteslander@economiesuisse.ch



Adoption définitive du paquet européen énergie et climat

07.05.2009

Après l'approbation par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen en décembre dernier, le Conseil des ministres a donné son accord au paquet énergie et climat qui a ainsi été adopté officiellement le 6 avril 2009.

Les mesures légales contenues dans le paquet entrent en vigueur avec leur publication dans le Journal officiel.

Le paquet doit permettre à l'UE de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020 et de faire passer à 20% la part des énergies renouvelables. Pour être en mesure d'atteindre ces objectifs, différentes mesures législatives ont été décidées.

La directive relative aux énergies renouvelables contraint les Etats membres à augmenter, d'ici 2020, la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation totale de l'UE. La directive prescrit ainsi pour chaque pays des valeurs cibles contraignantes. Dans le secteur des transports, la part en énergies renouvelables dans l'ensemble des Etats de l'UE doit atteindre au moins 10 %.

Au sein du système d'échange de quotas d'émission européen (SEQE), la cession gratuite de droits d'émission sera remplacée par leur vente aux enchères. Dès 2013, la part des droits d'émission vendus aux enchères sera progressivement augmentée jusqu'à ce que finalement, en 2027, l'ensemble des droits d'émission soit vendu aux enchères.

L'organisation économique européenne faitière est préoccupée par les importants désavantages que représente ce système pour l'industrie européenne et critique le fait que les questions concrètes d'exécution ne sont toujours pas résolues.

Le Conseil a adopté en outre une décision relative à la répartition des charges entre Etats membres pour atteindre les objectifs de réduction des émissions dans les domaines qui ne sont pas soumis au SEQE, une directive sur le captage et le stockage géologique du dioxyde de carbone, une ordonnance sur les émissions de CO2 pour les nouveaux véhicules et finalement de nouveaux standards de qualité pour les carburants et biocarburants.

Pour plus d'informations :

urs.naef@economiesuisse.ch

iris.grob@economiesuisse.ch

Communiqué de presse Conseil



Révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire – retour à l'expéditeur

07.05.2009

economiesuisse rejette la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire. Les modifications proposées par le Conseil fédéral limitent les possibilités de développement économique et empiètent de manière excessive sur les domaines de compétences des cantons.

Les milieux économiques considèrent que la proposition de révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) est inutile. Si l'on opte pour des améliorations, celles-ci doivent être apportées dans le cadre de révisions partielles. Les problèmes existants, comme la thésaurisation de terrains, la prise en compte équilibrée des considérations économiques et de protection de l'environnement, la réduction de la durée des procédures, l'atténuation des distorsions de concurrence et l'amélioration de la coordination entre les cantons peuvent être résolus dans le cadre de la législation actuelle, éventuellement par des révisions partielles. economiesuisse rejette en revanche clairement une révision totale de la LAT.

Insuffisamment économique, excessivement bureaucratique

Parmi les principales lacunes du projet du Conseil fédéral figurent l'absence de prise en compte des possibilités de développement économique dans l'ensemble du pays, la préférence unilatérale accordée aux transports publics, une modification manquée de l'actuel prélèvement de la plus-value ainsi qu'une centralisation et une bureaucratisation au niveau fédéral. D'un point de vue économique, les nouvelles compétences fédérales empiètent trop largement sur les compétences cantonales et les droits de propriété. En outre, la préoccupation centrale de l'économie, soit la suppression des barrières aux investissements, est insuffisamment prise en compte.

Pour plus d'informations :

thomas.pletscher@economiesuisse.ch



Accord de libre-échange Suisse-Chine : discussions exploratoires constructives

07.05.2009

Des progrès significatifs ont été réalisés les 27 et 28 avril 2009 en vue de l'intensification des relations économiques entre la Suisse et la Chine.

Des représentants du gouvernement et de l'économie des deux pays ont participé à des ateliers dans lesquels ils ont débattu des avantages de la conclusion d'un accord de libre-échange. Les discussions étaient très positives. Dans le courant du deuxième semestre 2009, une étude de faisabilité sera réalisée en commun.

Un accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine pourrait devenir une réalité dans quelques années. Au début 2009, plusieurs représentants officiels des deux pays ont décidé de préparer l'ouverture de négociations. economiesuisse s'en félicite. Un premier pas important a pu être fait les 27 et 28 avril à Pékin : à l'instigation du Ministère de l'économie chinois, des représentants du Secrétariat d'État à l'économie, d'economiesuisse et de l'industrie helvétique ont rencontré des représentants du gouvernement chinois et de plusieurs associations industrielles. Dans le cadre d'ateliers spécifiques aux branches, les représentants des deux pays ont débattu des avantages d'un accord de libre-échange exhaustif.

Les discussions se sont déroulées dans une atmosphère très constructive et ont produit de bons résultats : d'autres ateliers seront organisés en Suisse à la fin de l'été. Une étude de faisabilité sera ensuite réalisée en commun pour servir de base aux négociations. Pour l'économie suisse, de bonnes relations économiques avec la Chine sont primordiales. L'économie chinoise, très dynamique, se classe déjà au dixième rang des partenaires commerciaux les plus importants de notre pays. En 2008, les exportations suisses destinées à la Chine atteignaient une valeur de 6,1 milliards de francs (+12,8 %) et les importations depuis ce pays une valeur de près de 5 milliards de francs (+4,4 %). Les investissements directs de la Suisse en Chine totalisaient quelque 4,8 milliards de francs fin 2007. La conclusion d'un accord de libre-échange créerait des opportunités pour les entreprises suisses sur ce marché important.

Pour plus d'informations :

rudolf.minsch@economiesuisse.ch



Faciliter l'assainissement des entreprises

05.05.2009

economiesuisse soutient la révision du droit régissant la procédure d'assainissement. Il est dans l'intérêt de l'économie de faciliter l'assainissement des entreprises tout en améliorant les droits des créanciers.

La loi sur la poursuite pour dettes et la faillite offre des possibilités fondamentalement pertinentes et praticables pour assainir les entreprises. Une révision totale de la loi est donc inutile. Sur ce point, economiesuisse partage l'avis du groupe d'experts consulté par la Confédération. Des améliorations ponctuelles s'imposent néanmoins.

Améliorations ponctuelles du droit régissant la procédure d'assainissement

economiesuisse accueille favorablement la révision partielle proposée par le Conseil fédéral. Celle-ci prévoit de nombreuses simplifications pour sauver les entreprises qui connaissent des difficultés financières. A cet égard, il faut saluer en particulier la simplification du sursis concordataire, dans le cadre d'une faillite ou d'un concordat judiciaire avec abandon d'actifs. Autre point positif, le projet permet de renforcer la participation et d'améliorer le droit de décision des créanciers. economiesuisse rejette par contre le renversement du fardeau de la preuve proposé en cas d'action révocatoire (action en révocation du transfert d'éléments du patrimoine effectué avant la faillite ou la procédure concordataire). Cette mesure est inutile du point de vue procédural et risquerait d'être contre-productive. Enfin, il serait judicieux, en vue de compléter le projet, d'ajouter une réglementation légale des prêts accordés en vue d'un assainissement.

Pour plus d'informations :
urs.furrer@economiesuisse.ch



Événement commun avec la CCI Saint-Gall

11.05.2009

Le 22 avril, quelque 120 personnes ont participé à une rencontre organisée par economiesuisse et la CCI de Saint-Gall-Appenzell. Les discussions ont porté sur des questions de politique économique d'actualité ainsi que sur les moyens de mieux prendre en considération les intérêts des PME.



La place économique suisse possède de bons fondamentaux et se trouve du côté des gagnants de la mondialisation, a observé Gerold Bühler, président d'economiesuisse. Malheureusement, les facteurs de croissance sont devenus des facteurs de récession. Les excès des marchés financiers et immobiliers, la baisse de la conjoncture mondiale, des pertes de valeur colossales et des programmes de sauvetage atteignant des montants record ont mis en difficulté l'économie de marché. Il va de soi que l'État

tout-puissant ne saurait être la solution. Au contraire, il mène dans une impasse. Il convient plutôt de procéder à des réformes. Selon M. Bühler, nous devons aujourd'hui mettre en place un système d'alerte précoce et une coordination internationale, renforcer les capitaux propres, éliminer les incitations erronées, accroître la transparence et privilégier la simplicité. Selon lui, les mesures de politique économique à elles seules ne sont pas suffisantes, car une « politique de croissance efficace ne peut se passer de la confiance dans nos institutions ! ».

Un droit de la société anonyme libéral : un atout face la concurrence mondiale

Pascal Gentinetta, a souligné l'importance d'un droit de la société anonyme libéral pour les entreprises familiales. Le fait que 88,4 % de toutes les sociétés anonymes de Suisse sont des sociétés familiales, met en évidence l'importance de ce droit. Il est essentiel de laisser aux entreprises une grande autonomie en matière d'organisation, de laisser de la place à l'autorégulation et à une marge de manœuvre entrepreneuriale dans le cadre de la loi. Les propriétaires doivent pouvoir faire des choix sur les questions fondamentales. Le gouvernement d'entreprise qui prévoit des responsabilités et une répartition des tâches claires joue un rôle central à cet égard. Pour Pascal Gentinetta, les principaux arguments en faveur d'un droit de la société anonyme libéral sont la liberté et la responsabilité : « Dès lors que l'économie prend ses responsabilités, la liberté contractuelle et le droit de propriété sont un facteur de succès majeur ».

Accorder davantage d'attention aux questions intéressant les PME

Lors du débat public, Gerold Bühler et Pascal Gentinetta ainsi que Konrad Hummler et Kurt Weigelt, respectivement président et directeur de la CCI, ont parlé du rôle des deux organisations en ce qui concerne la politique économique. Ils s'accordent à dire que les intérêts des PME ne sont pas suffisamment pris en considération. Interrogés au sujet des thèmes d'actualité intéressant les PME, Konrad Hummler a mentionné la tâche prioritaire de la CCI St-Gall-Appenzell qui consiste à éviter le développement des activités des pouvoirs publics. Gerold Bühler, pour sa part, a souligné qu'economiesuisse souhaitait avant tout à éviter l'activisme et mettait l'accent sur la durabilité.

Pour plus d'informations :

marialuisa.leanza@economiesuisse.ch



Assemblée annuelle 2009 de ICC Switzerland

07.05.2009

L'assemblée annuelle 2009 de ICC Switzerland aura lieu le 18 mai prochain à Zurich. Ce sera l'occasion de faire le point sur les activités passées et futures de ICC Switzerland et ICC International.

Cette année, la crise économique et la montée du protectionnisme seront au centre des discussions. Ce thème sera abordé par M. l'ambassadeur Luzius Wasescha, de la Mission permanente de la Suisse près l'OMC et l'AELE à Genève :

**« Comment maintenir l'ouverture du marché mondial ;
comment la Suisse peut-elle y contribuer ? »**

Pendant la pause, les participants pourront nouer des contacts informels autour d'un buffet.

L'après-midi, ICC Switzerland a prévu deux ateliers qui permettront d'approfondir certaines questions et de discuter en comité restreint. Le premier traitera du thème de l'arbitrage, en particulier de la révision actuelle du règlement d'arbitrage de la CCI. La table ronde organisée donnera l'occasion aux utilisateurs d'exprimer directement leur point de vue. L'autre atelier s'intéressera à la politique climatique et s'appuiera, à cet effet, sur un rapport analysant les orientations stratégiques des politiques internationales et suisse à la veille de la conférence décisive de Copenhague.

La manifestation est également ouverte aux non-membres.

Pour plus d'informations : info@icc-switzerland.ch